

**Délibération n°2023-02-16**

Réf. Nomenclature « Actes » : 3.1

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE****Acquisition d'un bâtiment à Ussel**

Nombre de membres du conseil	
En exercice	101
Présents	63
Pouvoirs	17
Votants	80

L'an deux mille vingt-trois, le 6 avril et à 18h00, le conseil communautaire de Haute-Corrèze Communauté, sur convocation adressée le 29 mars 2023 par monsieur Pierre Chevalier, président, s'est réuni à Ussel.

**Christophe Tur** est nommé secrétaire de séance.

**Étaient présents mesdames et messieurs les conseillers en exercice, sauf :**

- **Élus ayant donné pouvoir :**

Aubessard Anne-Marie	à	Pierre Coutaud	Magrit Gilles	à	Jean-Marc Michelin
Badia Maryse	à	Gilles Barbe	Parrain Céline	à	Jean-Marc Sauviat
Beaumont Didier	à	Franck Rebuzzi	Pelat Philippe	à	Michèle Valibus
Briquet Isabelle	à	Daniel Delpy	Pesteil Michel	à	Jean-Pierre Guitard
Calla Tony	à	Tony Cornelissen	Ratelade François	à	Marilou Padilla-Ratelade
Delbègue Jean-Pierre	à	Barbara Vimont	Ribeiro Sophie	à	Mady Junisson
Delibit Sandra	à	Christophe Arfeuillère	Saugeras Jean-Pierre	à	Philippe Brugère
Gantheil Robert	à	Stéphanie Gautier	Magrit Gilles	à	Jean-Marc Michelin
Granet Henri	à	Marc Bujon			

- **Élus excusés :**

Arnaud Gérard ; Bézanger Joël ; Bodin Jean-Marc ; Bredèche Robert (représenté) ; Brindel Stéphane (représenté) ; Calonne Vincent ; Chapuis Laëticia ; Devallière Sébastien ; Escurat Daniel (représenté) ; Faugeron Guy (représenté) ; Galland Baptiste ; Gruat Xavier ; Jabiol Monique (représentée) ; Jouve Nicolas ; Jouve Patrick ; Lacrocq Michel ; Louradour Pierrick ; Mazière Daniel ; Montigny Pascal ; Mouty Samuel ; Nirelli Catherine ; Pannetier Martine ; Picard Nadine ; Prabonneau Sylvie ; Repezza Guillaume ; Ronceray Pascal ; Sarfati Laurent (représenté) ; Saugeras Michel (représenté).

**Délibération n°2023-02-16**

*Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 2023-01-10 donnant délégation de droit de préemption urbain sur le quartier de la médiathèque d'Ussel ;*

*Vu le bâtiment non habité situé 26 avenue Carnot à Ussel est mitoyen avec la Médiathèque et à la Pharmacie ;*

*Considérant les mouvements des bâtiments entraînant des fissures,*

Le Président explique qu'aujourd'hui, il convient d'acquérir ce bien afin de le démolir qui permettrait de gagner une ouverture sur l'avenue Carnot et qui libérerait une emprise au sol de 248 m<sup>2</sup>.

A ce titre, il est envisagé d'acheter la parcelle AX 0371 d'une superficie de 249 m<sup>2</sup> à Monsieur Patrick Faugeron située au 26 avenue Carnot à Ussel (19).

Il a été fait une offre d'achat à 59 400 € frais d'agence inclus (estimation des domaines est de 54 000 €) contre 85 000 € demandé par le propriétaire.

Après en avoir délibéré favorablement à la majorité, le conseil communautaire :

- **APPROUVE** l'acquisition du bâtiment dans les conditions présentées ci-dessus ;
- **AUTORISE** le Président ou le Vice-président à signer l'acte d'achat dans les conditions présentées ci-dessus, ainsi que tout document nécessaire à la mise en œuvre de celui-ci.

<b>A la majorité</b>	
Votants	80
Pour	67
Contre	8
Abstention	5

**Pour extrait conforme,**

**Délibération certifiée exécutoire après réception de la sous-préfecture,**

**À Ussel, le 6 avril 2023**

Le président,  
Pierre Chevalier

